

# Le CSA se range du côté de l'IBPT sur l'ouverture du câble à la concurrence

YOUNES AL BOUCHOUARI  
& PHILIPPE LAWSON

C'est l'une des dernières étapes d'un feuilleton qui dure depuis plus de quatre ans. Mobistar l'espère, les câbles de Belgique le craignent: l'ouverture du câble à la concurrence passait ce jeudi le cap du Collège d'avis et d'autorisation du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA). Objectif: se prononcer sur la dernière proposition de tarifs préparée par le régulateur du secteur télécom en Belgique, l'IBPT, et autoriser, ou non, le lancement d'une consultation du secteur. Le régulateur a en effet proposé récemment une grille définissant le mode de calcul des tarifs de gros que pourront pratiquer les câblo opérateur comme Telenet et Voo pour offrir l'accès à leur réseau. En se basant sur la méthode du «retail minus», qui retranche des prix publics tout ce qui ne devrait pas être facturé aux opérateurs alternatifs, l'IBPT est parvenu à des décotes variables qui vont de 20 à 30 voire 40% selon les opérateurs et les formules. De quoi en braquer

quelques-uns, forcément.

## Un vote politisé

Au terme d'un vote serré, le CSA a finalement validé le lancement de la consultation, au grand dam des mandataires socialistes du Conseil. Dans un communiqué, le CSA précise que des réponses «approfondies et complètes» ont été apportées aux questions que les membres du collège avaient transmises et «le projet de décision en vue de l'ouverture d'une consultation publique a été

approuvé». Cette consultation «sera toutefois lancée officiellement en début de semaine prochaine après révision de quelques éléments de pure forme», précise encore le CSA. Selon nos informations, les membres socialistes ont en effet tous voté contre l'autorisation, à l'exception très notable du président du CSA, Dominique Vosters. Parmi les critiques entendues par les opposants à la décision, on notera le fait que les tarifs sur lesquels l'IBPT a basé ses calculs sont relativement anciens (2010 dans certains cas). Pour cer-

tains membres du Conseil, il aurait été de bon ton de réaliser une nouvelle étude des tarifs, spécifiquement sur le marché wallon. Une étude que le ministre de l'Économie wallon, Jean-Claude Marcourt, aurait d'ailleurs été prêt à financer.

## Au tour des opérateurs de commenter le projet

Du côté du régulateur, on comprend les critiques sur l'âge de certains chiffres utilisés, le travail ayant été effectué sur base des informations disponibles. Mais pour l'IBPT, il est tout à fait possible de corriger le tir et c'est d'ailleurs l'objectif même de la consultation qui va démarrer. Les opérateurs télécoms pourront en effet formuler leurs remarques et demander l'adaptation de certains points. Prochaine échéance, le 23 juin date limite pour la remise des commentaires des opérateurs intéressés.

À noter que si Mobistar et Proximus ont déjà formellement marqué leur intérêt pour l'ouverture du câble, l'arrivée d'un opérateur étranger n'est pas à exclure.

## LE RÉSUMÉ

**Le vote aurait été particulièrement politisé**, les mandataires socialistes votant contre, à l'exception notable du président du Conseil.

**Les opérateurs ont désormais jusqu'au 23 juin** pour commenter le projet de décision de l'IBPT.

Le régulateur des télécoms a proposé une **nouvelle méthode de calcul pour définir les tarifs de gros** pour l'accès au câble.

Des réponses approfondies et complètes ont été apportées aux questions du Conseil.

CONSEIL SUPÉRIEUR  
DE L'AUDIOVISUEL